



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Aide d'urgence pour aider les entreprises agricoles à faire face à l'inflation:
Une bonne nouvelle pour la relève agricole**

Québec, le jeudi 11 mai 2023 – Aujourd'hui, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne et la Financière agricole du Québec (FADQ) ont annoncé une aide d'urgence sous forme de prêts, afin de soutenir les agriculteurs et agricultrices pour faire face au contexte inflationniste. La présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), Julie Bissonnette, ainsi que Martin Caron, président de l'union des producteurs agricoles (UPA) étaient présents.

Cette annonce fait suite à la sortie de différents représentants de l'UPA et de la FRAQ, où nous sonnions l'alarme suite au résultat d'un sondage qui nous dévoilait qu'une entreprise agricole sur 10 comptait mettre la clé sous la porte dans la prochaine année. Rappelons également que pour la moitié des entreprises de la relève, la hausse des taux d'intérêt de la dernière année les empêchera probablement de rencontrer leurs obligations financières.

« Il y a un mois, nous avons fait la demande que les programmes soient mieux adaptés pour mieux représenter les réalités des relèves agricoles qui doivent travailler à l'extérieur et que les prêts soient adaptés au contexte actuel. Cependant notre demande la plus importante envers le gouvernement était de fournir rapidement une aide d'urgence pour appuyer les relèves et les aider à se maintenir la tête hors de l'eau. » -Julie Bissonnette, présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec et productrice laitière à l'Avenir au Centre-du-Québec.

Suite à nos représentations et à celles de l'UPA, le Ministre a annoncé que les entreprises admissibles pourront bénéficier d'une garantie de prêt de fonds de roulement de 50 000\$ sans remboursement de capital et avec congé d'intérêts pour les trois premières années. Selon la Financière agricole, environ 2000 entreprises pourront bénéficier de cette mesure, dont 51% sont des entreprises opérées par des relèves agricoles.

Pour la FRAQ, c'est une première étape extrêmement positive qui a été franchie aujourd'hui afin d'aider les jeunes à se maintenir en agriculture. Nous espérons que d'autres actions suivront à long terme afin d'adapter les programmes de financement aux réalités des producteurs et productrices agricoles.

« Pour nous dans cette annonce, il y a deux bonnes nouvelles. Oui les montants annoncés aideront plusieurs agriculteurs et agricultrices, dont des relèves, à avoir des liquidités, mais surtout, c'est le message du gouvernement qui est important. Aujourd'hui, on nous démontre que les demandes des relèves agricoles ont été entendues et que celles-ci ne seront pas seules pour affronter la tempête. » -
Julie Bissonnette

À propos de la Fédération de la relève agricole du Québec

Depuis sa fondation en 1982, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a contribué à améliorer les conditions de démarrage et de transfert d'entreprises pour les jeunes agriculteurs et agricultrices d'ici. Les actions posées par la FRAQ s'inscrivent dans une volonté de représenter les jeunes entrepreneurs et entrepreneurs agricoles dans les lieux de décision, de défendre leurs intérêts lorsque la situation l'exige et de valoriser la profession agricole.

La FRAQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA), et regroupe près de 2000 membres de 16 à 39 ans qui gravitent dans le milieu de l'agriculture et l'adhésion est volontaire. Aujourd'hui, la FRAQ compte 13 syndicats régionaux établis sur l'ensemble du territoire du Québec.

Source :

Véronique Simard Brochu,
Coordonnatrices aux affaires publiques et relations médias
Fédération de la relève agricole du Québec
418.455.4680
vsimard-brochu@upa.qc.ca